



## AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 20 juin 2022

### **Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 04/2022 relatif aux comptes 2021**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 39 du règlement du 8 septembre 2014 du Conseil Communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 16 mai en présence de la Municipalité incorpore, ainsi que de M. Augsburg, boursier communal. La commission s'est à nouveau réunie le 20 mai et a ensuite finalisé ce rapport par échange de mails. Nous remercions la Municipalité et notre boursier pour les explications fournies.

#### **Résultats 2021**

La commission des finances constate avec satisfaction que le résultat des comptes 2021 est excellent. En dépit de la pandémie de Covid-19 qui a perduré en 2021, les comptes de la Commune de Cossonay sont largement bénéficiaires. Les comptes 2021 ont été bouclés avec un résultat final positif de CHF 20'141.18. Pour permettre ce résultat, des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 3'617'056.38 ont été effectués, ainsi que 2 mouvements sur les fonds de réserves, un prélèvement pour un montant de CHF 929'121.00 ainsi qu'une attribution de CHF 150'000.00

	<b>COMPTES</b>
Recettes	<b>+23'835'431.50</b>
Dépenses	<b>-20'220'444.99</b>
Résultats avant amortissements	<b>+3'614'986.51</b>
Amortissements	-756'910.00
Amortissements supplémentaires	-3'617'056.38
Attribution sur les réserves	-150'000.00
Prélèvement sur les réserves	+929'121.05
<b>Résultat / bénéfice</b>	<b>+20'141.18</b>

**Encaissements d'impôts**

En 2020, le taux d'impôt communal était fixé à 69.5%.

Malgré une augmentation régulière de la population de Cossonay, nous constatons que les revenus relatifs aux impôts des personnes physiques n'évoluent pas proportionnellement. En 2021, ils ne sont que très légèrement supérieurs aux revenus de 2020 (CHF 7'766'039.65) à CHF 7'793'073.39. L'anticipation faite au budget qui prévoyait une augmentation significative des revenus pour 2021 à CHF 8'400'000.00 ne s'est pas réalisée.

Extraits partiels des comptes :

<b>Compte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Différence</b>
210.4001	Impôt s/revenu pers. phys.	7.793.073,39 CHF	8.400.000,00 CHF	- 606.926,61 CHF
210.4002	Impôt s/fortune pers. phys.	976.168,19 CHF	800.000,00 CHF	176.168,19 CHF
210.4004	Impôt Frontaliers	116.740,25 CHF	70.000,00 CHF	46.740,25 CHF
210.4011	Impôt s/bénéfice net des pers. mor.	416.291,70 CHF	350.000,00 CHF	66.291,70 CHF
210.4020	Impôt foncier	754.712,75 CHF	660.000,00 CHF	94.712,75 CHF
210.4050	Impôts sur success. et donations	155.937,70 CHF	100.000,00 CHF	55.937,70 CHF
210.4090	Impôt récupéré après défalctions	57.373,19 CHF	18.000,00 CHF	39.373,19 CHF
210.4411	Part à l'impôt sur gain immobilier	484.737,10 CHF	200.000,00 CHF	284.737,10 CHF
210.4659	Equipements Communaux	412.110,00 CHF	370.000,00 CHF	42.110,00 CHF

Ces divers écarts budgétaires sont compensés les uns par les autres, le résultat final du compte 21 (Impôts) est très proche de ce qui a été budgétisé à CHF 11'549'540.15, CHF 24'059.58 inférieur au budget.

**Explications et information relatives à certains postes**110.3185 & 110.3185.1 Honoraires divers (avocats, etc.)

Les projets à traiter par la commune sont de plus en plus complexes. Cette évolution nécessite le support d'organes spécialisés pour répondre de manière adéquate aux questions de plus en plus technique.

Le recours par des privés et/ou des entreprises à des avocats pour soutenir leurs projets, implique une réaction similaire de notre Municipalité.

Comme cette tendance va probablement perdurer ces prochaines années, il faut s'attendre à ce que ces comptes augmentent en conséquence.

110.3185.3 COVID-19

La commune de Cossonay a soutenu tant la culture, les entreprises que la population en général pour un montant de CHF 67'716.65.

151.3653 Garantie de déficit de Théâtre

Grâce à la très bonne gestion du théâtre durant le COVID-19 ainsi qu'aux efforts faits pour obtenir divers soutiens notamment cantonaux, la garantie de déficit de CHF 75'000.00 n'a pas été nécessaire en 2021.

210.3301.1 Défalcatons, abandons de Solde PP et IS

Il est à noter que, comme l'année dernière, sur demande de l'ACI, l'année 2021 a enregistré un abandon de perception d'impôts d'un montant final de CHF 313'014.00. A la vue des bons résultats de cette année, la Municipalité a décidé de ne pas solliciter le fonds de réserve prévu à cet effet pour absorber cette charge imprévue. (9281.13 Réserve Pertes/débiteurs impôts).

510.3522.1 Elèves de Cossonay – part communale relative à l'ASICOVV (primaire)510.3522.2 Elèves de Cossonay – part communale relative à l'ASICOPe (secondaire)

Le coût total par élève de primaire pour l'année 2021 se monte à CHF 4'061.00 (budget CHF 4'393.30) tandis que le coût total par élève de secondaire se monte à 4'173.09 (budget CHF 5'092.12), ces coûts inférieurs au budget sont principalement dus à l'annulation des activités (camps, sorties, etc.) en raison du COVID. Ces différences représentent une économie totale de CHF 155'242,19.

**Analyse de la CoFin**

Afin de comprendre la provenance de l'important bénéfice de cette année, la CoFin a cherché à identifier les axes principaux qui ont permis ce résultat. Nous en avons identifié 3 que nous avons détaillés ci-dessous.

L'explication détaillée de ces 3 axes met en évidence une grande partie des excédents, soit CHF 3'488'892,86 des CHF 3'767'056.38 qui ont permis de :

- Réaliser les amortissements supplémentaires de 3'617'056.38
- D'attribuer CHF 150'000.00 aux réserves de développement durable pour la population (9282.12, CHF 100'000.00) ainsi que la commune (9282.13, CHF 50'000.00)

1. Différences significatives par rapport au budget

Tableaux représentant les principaux comptes meilleurs que le budget en raison de charges inférieures ou de revenus supérieurs.

Compte	Désignation	Différences positives
1	Administration générale	91.960,46 CHF
150	Affaires culturelles & loisirs	35.248,10 CHF
151	Théâtre	75.000,00 CHF
310.4232.6	DCMI + Matériaux Terreux	47.482,50 CHF
320	Forêts	62.973,00 CHF
35 yc 36	Bâtiments Communaux	83.149,94 CHF
430	Routes	119.933,20 CHF
51 & 52	Enseignement primaire & secondaire	155.242,19 CHF
710	Service Social Communal	163.679,72 CHF
	<b>Total</b>	<b>834.669,11 CHF</b>

La CoFin a cherché la provenance de ces écarts par rapport au budget.

- La pandémie de COVID-19 a provoqué l'annulation de manifestations supportées par la commune ainsi que de nombreuses activités scolaires.
- Les aides cantonales apportées aux services sociaux ont permis de diminuer les charges liées à l'accueil de jour et de la petite enfance.
- Les charges d'entretien des routes, de balayage et de déneigement, tout comme l'entretien de l'éclairage public a été inférieur
- Les revenus liés à la décharge DCMI + matériaux terreux ont été plus importants que prévu.

L'ensemble de ces différences représentent un résultat positif de plus de CHF 830'000.00 CHF sur l'année 2021.

2. Produits des exercices antérieurs (compte 230.4359)

Ce compte représente l'ensemble des produits des exercices antérieurs, qui comprennent :

La péréquation directe de 2020 qui a été très largement en faveur de la commune de Cossonay. Nous tenons à rappeler qu'il est très difficile de budgétiser ce poste du fait que le calcul de la péréquation tient compte des résultats de l'ensemble des communes vaudoises.

Détails des produits des exercices antérieurs

Désignation	Produits d'exercices antérieurs
Ligne de bus 10.760 (ARCAM)	6.225,25 CHF
Péréquation direct, solde 2020	1.499.445,00 CHF
Réforme Policière	56.760,00 CHF
CRIDEC SA ristourne actionnaire 2020	572,00 CHF
ASICOVV solde 2020	97.750,00 CHF
Facture sociale, final 2020	64.350,00 CHF
<b>Total</b>	<b>1.725.102,70 CHF</b>

L'ensemble de ces revenus non budgétisés représentent un résultat positif de CHF 1'725'102.70.

3. Prélèvement sur les réserves

Détail des prélèvements sur les réserves effectuées en 2021.

Compte	Désignation	Prélèvement 2021
<b>480</b>	<b>Prélèvements sur fonds de réserve et de renouvellement</b>	<b>118.725,80 CHF</b>
111.4800	Prélèvement sur fonds de réserve (Agenda 21)	49.725,80 CHF
150.4800	Prélèvement sur fonds COVID	9.000,00 CHF
355.4800	Prélèvement sur fonds de réserve (Bâtiment funiculaire)	60.000,00 CHF
<b>481</b>	<b>Prélèvements sur financements spéciaux</b>	<b>810.395,25 CHF</b>
460.4811	Prélèvement sur fonds de réserve (réserve EU & EC)	522.651,90 CHF
810.4811	Prélèvement sur fonds de réserve (réserve réseau d'eau)	287.743,35 CHF
	<b>Total des prélèvements</b>	<b>929.121,05 CHF</b>

Pour rappel, les prélèvements sur financements spéciaux sont votés par le conseil lors des préavis déposés par la Municipalité qui le nécessitent.

Conclusion de l'analyse :

Un quart du bénéfice provient de charges inférieures à celles budgétisées, majoritairement dû aux effets du COVID sur la bourse communale. Pour rappel, lors de l'établissement du budget 2021, l'atmosphère était à la prudence et l'on redoutait des effets négatifs du COVID-19 sur les rentrées fiscales qui ne se sont finalement pas confirmées. De plus, les mesures liées à la pandémie ont limité certaines dépenses, notamment celles liées aux activités scolaires ou certaines manifestations.

La moitié du bénéfice provient des produits sur exercices antérieurs, principalement de la péréquation qui n'est pas maîtrisable par notre Municipalité. Là aussi, il était difficile de l'anticiper.

Finalement, le dernier quart du bénéfice provient du prélèvement sur les réserves. Les prélèvements des comptes 481 sont directement liés à certains préavis municipaux. Les préavis nécessitant un investissement important figurent dans le plan d'investissement à 5 ans établi par la Municipalité, ils sont donc connus. La CoFin souhaite que la Municipalité estime les coûts des préavis de l'année suivante et tienne compte des montants à prendre sur les fonds de réserve (compte 481) lors de l'élaboration du budget.

**Amortissements obligatoires et supplémentaires**

Cette année les amortissements obligatoires prévus ont pu être réalisés pour un montant de CHF 756'910.00. La différence avec le montant budgété CHF 967'705.00 correspond à des amortissements clôturés en 2020\* ou à des travaux non terminés en 2021\*\*.

Amortissements obligatoires :

<b>Préavis</b>	<b>Objet</b>	<b>Comptes</b>
03/2001	Assainissement de la rue Neuve (EC+EU)	38.000,00 CHF
1/2005-6/2008-12/2009	Rue des Etangs et Carrefour de la Poste	0,00 CHF*
08/2013	Réflexion Chemin de la Paix	8.560,00 CHF
03/2015	Mise en séparatif hameau d'Allens	0,00 CHF**
02/2016	Rue du Four	12.640,00 CHF
04/2017	Chemin du Passoir	12.864,00 CHF
16/2017	Avenue du Funiculaire	16.727,00 CHF
01/2018	Chemin du Stand	0,00 CHF**
02/2018	Mise en séparatif Route de Morges	8.460,00 CHF
06/2020	Aménagement routier Allens	1.829,00 CHF
08/2014	Bassin de rétention Allens, plus canalisations	49.340,00 CHF
10/1998	Eglise St-Pierre et St-Paul - LDR	27.600,00 CHF
6/2003-1/2007	Transformation bâtiment Funiculaire	0,00 CHF *
06/2002	Parking des Chavannes	38.520,00 CHF
08/2009	Salle Polyvalente	513.370,00 CHF
07/2005	Poursuite programme d'instal. Conteneurs enterrés	10.000,00 CHF
03/2001	Assainissement de la rue Neuve (EC+EU)	19.000,00 CHF
	<b>Total</b>	<b>756.910,00 CHF</b>

En revanche, des amortissements non prévus au budget ont pu être consentis pour CHF 3'617'056.38.

Amortissements supplémentaires :

<b>Préavis</b>	<b>Objet</b>	<b>Comptes</b>
02/2016	Rue du four	307.473,90 CHF
02/2016	Rue du four	204.982,60 CHF
02/2018	Mise en séparatif Route de Morges	215.178,00 CHF
02/2018	Mise en séparatif Route de Morges	82.760,75 CHF
06/2002	Parking des Chavannes	491.230,00 CHF
03/2001	Assainissement de la rue neuve (EC+EU)	231.861,88 CHF
08/2009	Salle polyvalente	600.000,00 CHF
10/1998	Eglise St-Pierre et St-Paul - LDR	427.296,25 CHF
	Terrain Bonzon	909.000,00 CHF
	Frais Emission d'emprunt UBS-Liquidité 2016-2021	50.000,00 CHF
	Frais Emission d'emprunt UBS-Liquidité 2021-2041	58.500,00 CHF
	Centre aquatique de Morges	38.773,00 CHF
	<b>Total</b>	<b>3.617.056,38 CHF</b>

La CoFin tient à relever sont étonnement quant au choix d'amortir le « Terrain Bonzon » pour CHF 909'000.00, un placement du patrimoine financier (suppression d'un actif au bilan). Sans explication complémentaire, il aurait été préférable à ses yeux de diminuer la dette communale en remboursant des investissements du patrimoine administratif, tel que la salle polyvalente.

**Plafond d'endettement et quotité de la dette**

- Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 est de CHF 60M.
- La dette de la commune de Cossonay au 31.12.2021 est de CHF 27'120'286.55.

La quotité brute (hors association intercommunale) diminue. En 2019 elle était de 132.53 %, en 2020 elle atteignait 138.24 %, pour redescendre à 116.51% en 2022. Cette diminution nous rapproche de la barre des 100%, qui est une valeur qualifiée de « bonne ».

Pour terminer, comme nous vous le présentons depuis plusieurs années, **voici le récapitulatif des budgets, amortissements et comptes** de ces dernières années (arrondis au millier) :

Années	Budgets		Comptes				
	<i>Avant amort.</i>	<i>Après amort.</i>	<i>Avant amort.</i>	<i>Amort. Obligatoires</i>	<i>Après amort. obligat.</i>	<i>Amort. Supplément.</i>	<i>Résultats finaux</i>
2011	606'000	-606'000	1'848'000	1'204'000	644'000	521'000	123'000
2012	638'000	-467'000	1'633'000	947'000	686'000	623'000	63'000
2013	130'000	-894'000	2'118'000	898'000	1'220'000	1'182'000	38'000
2014	484'000	-444'000	1'251'000	1'053'000	(a) 393'000	387'000	6'000
2015	516'000	-879'000	62'000	1'395'000	1'330'000	- 578'000	-755'000
2016	929'000	-425'000	2'787'000	1'953'000	834'000	818'000	16'000
2017	1'451'000	116'000	3'510'000	1'526'000	1'984'000	1'965'000	19'000
2018	1'794'000	431'000	2'065'000	874'000	1'191'000	(b) 1'190'000	1000
2019	1'476'000	507'870	3'370'000	880'000	2'490'000	(c) 2'391'000	99'000
2020	809'000	-181'000	802'000	830'000	-28'000	2'222'000	(d) 21'700
2021	975'000	8'000	3'615'000	757'000	2'858'076	3'617'000	(e) 20'100
Total des amortissements supplémentaires effectués						14'338'000	

Notes :

- a) Un prélèvement sur fonds de réserve de CHF 195'007.00 avait été effectué, sinon résultat de CHF 198'000.00 après amortissement obligatoire
- b) Attribution Fonds de réserve pour « Pertes sur débiteurs impôts »
- c) Amortissements supplémentaires de CHF 1'759'000.00 + Attribution sur Fonds de réserve « Autres attributions » de CHF 632'000.00
- d) Contribution des prélèvements sur les fonds de réserves à concurrence de CHF 2'271'555.00.
- e) Contribution des prélèvements sur les fonds de réserves à concurrence de CHF 929'121.05 et attribution aux fonds de réserves de CHF 150'000.00.



Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 04/2022 sur les comptes 2021
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée d'étudier l'objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide :

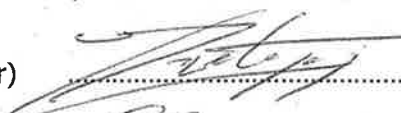
D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2021 tels que présentés.

Pour la Commission des finances :

Renata Bosco Ehrbar



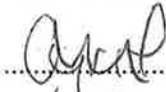
Joachim Cretegny (rapporteur)



Steve Corminboeuf



Cyril Mumenthaler



Pascal Duvoisin

